**Quelques règles de syllabation en français : (tiré de Léon, Bhatt, Baligand 1992)**

Une syllabe résulte en général de la combinaison d’un noyau vocalique (voyelle) et d’une ou de plusieurs consonnes. Une syllabe contient au minimum une voyelle seule. Nous séparons les syllabes en groupes de voyelles et consonnes selon les règles suivantes:

**a)** Lorsque l’on a une voyelle (à l’oral, jamais à l’écrit !), nous avons une syllabe. Si deux voyelles se trouvent côte à côte, elles appartiennent à deux syllabes différentes : aéroport /a-e-Rↄ-pↄR/. En français, les semi-consonnes ne peuvent jamais former le noyau d’une syllabe; elles sont toujours suivies ou précédées d’une voyelle pleine. Par exemple, lui /lɥi/, louer /lwe/, fille /fij/, sont tous des mots monosyllabiques.
**b)** Les consonnes entre deux voyelles appartiennent à la syllabe suivante : été /e-te/, imiter /i-mi-te/.
**c)** Les consonnes doubles (géminées) de l’écrit ne représentent qu’une seule consonne à l’oral : balle /bal/, arriver /a-ri-ve/.
**d)** Dans les groupes de deux consonnes entre voyelles, la frontière syllabique se situe entre les deux consonnes : acter /ak-te/, mardi /mar-di/.
**e)** Si deux consonnes se situent entre deux voyelles, et que la première est une occlusive et la deuxième une liquide (/l/ ou /r/), ce groupe de consonnes est indivisible et il fait partie de la syllabe qui suit : tableau /ta-blo/, éclater /e-kla-te/.